



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

DIRECTION GÉNÉRALES DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

DIRECTION DU PATRIMOINE DE L'ÉTAT

SERVICE DES MATÉRIELS AMINISTRATIFS, DES TRANSPORTS ET TRANSITS ADMINISTRATIFS (SMATTA)

PROCÈS VERBAL DE CONDAMNATION APPROUVÉ

→ Qu'est-ce qu'un PV de condamnation approuvé ?

Le PV de condamnation approuvé est une pièce exigée pour la sortie du compte matière de(s) matériel(s).

→ Qui sont concernés ?

Tous les dépositaires comptables en sont concernés.

→ Quelles en sont les conditions ?

Pour obtenir un PV de condamnation approuvé, le dossier doit être complet et ne comporter aucune anomalie.

→ Quelles est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en une (01) semaine.

@ Quelles sont les pièces à fournir ?

Les pièces requises pour avoir un PV de condamnation approuvé sont les suivantes :

- ✓ Bordereau d'envoi adressé au DPE avec numéro de contact du dépositaire comptable
- ✓ Note de présentation
- ✓ PV de condamnation
- ✓ Photocopie certifiée conforme de la décision de nomination du Dépositaire-comptable
- ✓ Décision de nomination de commission de condamnation
- ✓ Ordre d'entrée des matériels à condamnés
- ✓ Photocopie certifiée conforme du dernier quitus
- ✓ Inventaire correspondant au dernier quitus
- ✓ Mise à prix
- ✓ Mise à prix et fiche technique délivrés par le SSCVA pour les matériels roulants
- ✓ Carte grise
- ✓ PV de délibération du CA visé par le CF et le DB/MEF pour les EPN

Chef du Service des Matériels Administratifs, des Transports et Transits Administratifs (SMATTA)



Immeuble du Ministère de l'Économie et des Finances
Antaninarenina - Porte 276



smatta.dpe@dgfag.mg



032 11 066 46

